

**CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA
CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN - 2011**

Bulletin d'inscription individuelle

- La chenille processionnaire du pin est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences :
 - **Des risques pour la santé publique (urtication)**
Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est également important pour les animaux domestiques (chiens et chats).
 - **La défoliation des pins**
Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir
- La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise à l'automne 2011 une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-trateur et un canon nébulisateur). Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie
avant le 15 août 2011.**

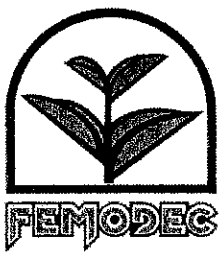
▪ **TARIFS 2011**

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	75 €
6 à 10 pins	88 €
11 à 15 pins	117 €
16 à 20 pins	142 €
21 à 30 pins	162 €
31 à 40 pins	183 €
41 à 50 pins	200 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux

Nous consulter pour devis.

**Bulletin d'inscription individuelle**

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FEMODEC. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité.
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale

NOM : _____ Prénom : _____
N° : _____ Rue : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____
Téléphone : _____

Adresse précise du lieu de traitement

N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Nombre **exact de pins** : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____

Accès à la propriété

- Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,...
- Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FEMODEC.

Date : _____ SIGNATURE : _____

NB : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en Février 2012.